



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Mandataires : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

Portes de Vesoul - Rétrocession d'un bien de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président
Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Portes de Vesoul »	Montant prévu au BP 2012 : 625 911 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 407 000 €

Résumé :

L'acquisition des biens fonciers situés dans le périmètre opérationnel de la future zone des Portes de Vesoul a été confiée à l'Etablissement Public Foncier (EPF). Ainsi plusieurs propriétés sont en cours de portage, dont la propriété « UBBIALI » située Chemin des Graviers Blancs à Besançon pour laquelle la durée de portage arrive à échéance. Il est donc proposé de procéder à sa rétrocession au profit du Grand Besançon.

I. Contexte

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des Portes de Vesoul, l'Etablissement Public Foncier a en charge le portage des différents biens de la zone à acquérir au sein de son périmètre opérationnel.

En 2008, l'EPF a acquis par voie amiable, à la demande du Grand Besançon, une propriété bâtie située 4 chemin des Graviers Blancs à Besançon, en zone 2AUy du PLU de Besançon et cadastrée :

- OP 15 lieu-dit Chemin des Graviers Blancs d'une contenance de 939 m²,
- OP 16 lieu-dit Les Bas des Graviers Blancs d'une contenance de 1094 m².

Cette propriété supportait des panneaux d'affichage publicitaire.

Le portage de cette propriété étant arrivé au terme du délai fixé par la convention de portage, il est donc proposé de solliciter la rétrocession du bien au bénéfice du Grand Besançon.

II. Modalités financières de la rétrocession

Le prix de rétrocession du bien comprend l'ensemble des frais qui s'y rapportent augmenté des frais de portage. Le décompte exact et définitif ne pourra être connu qu'au jour de la signature de l'acte authentique de rétrocession.

Prix du bien	419 000,00 €
Frais d'acte	5 337,64 €
Facture de travaux de maçonnerie effectués pour éviter que le bien soit visité (murage des ouvertures)	1 059,85 €
Facture de suppression des branchements	351,40 €
Prime d'assurance du bien pour la durée du portage	558,15 € en septembre 2012
Frais de portage non réglés au jour de l'acte (avec taxe foncière) : estimation des frais pour 2012 dus pour l'année 2011	8419,00 €

Soit un total dû évalué à 434 000 € sauf à parfaire ou à diminuer.

De ce montant seront déduites les sommes perçues par l'EPF pour le compte du Grand Besançon dans le cadre du portage, soit l'ensemble des loyers panneaux publicitaires estimés ce jour à environ 28 000 €.

MM. DEMESMAY, GOVIGNAUX et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF au Grand Besançon de la propriété bâtie située 4 chemin des Graviers Blancs à Besançon et cadastrée OP 15 et OP 16, pour un montant estimé à environ 407 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0